



Pays Partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

Dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la BEI a pour mandat de contribuer au développement en agissant pour promouvoir la croissance économique et faire reculer la pauvreté. Elle intervient dans ces régions au titre de l'Accord de partenariat UE-ACP de Cotonou.

Pays ACP : 869 millions d'EUR octroyés par la BEI en faveur du développement durable

En 2007, la Banque européenne d'investissement (BEI) a renforcé sa présence dans les **pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)** et les prêts qu'elle a alloués dans les pays ACP et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM)¹ ont totalisé 756 millions d'EUR, montant auquel il convient d'ajouter l'octroi de 113 millions d'EUR de financements en Afrique du Sud.

Les prêts que la Banque accorde proviennent de deux sources – les ressources propres de la BEI et le budget des États membres de l'Union européenne. L'année 2007 s'est avérée exceptionnelle pour ce qui est des prêts sur les ressources propres de la Banque, lesquels ont totalisé 432 millions d'EUR.

La BEI participe à la mise en œuvre de la politique communautaire de coopération extérieure et d'aide au développement dans ces régions, avec pour objectifs de contribuer à l'amélioration du bien-être social et à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Son soutien ne se limite pas à l'octroi de prêts dans les pays ACP, car les services de la BEI fournissent également des conseils d'expert durant les phases de préparation des projets.

Quelques projets clés

En 2007, la BEI a financé 25 projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dont sept à l'appui d'initiatives transfrontalières. Deux projets dans les pays et territoires d'outre-mer ont également reçu un soutien financier de la part de la BEI et deux autres en Afrique du Sud. La BEI a ciblé des **projets ayant une incidence sur le développement**, tels que des initiatives dans le domaine de l'environnement, des grands projets dans les secteurs des infrastructures de transport et de l'énergie et des investissements dans le secteur privé. Les projets clés dans ces pays ont été les suivants :

- Premières lignes de crédit ciblées ouvertes par la BEI dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) destinées au financement exclusif de **projets locaux dans les secteurs de l'environnement et des énergies renouvelables**. L'apport de ressources financières à long terme contribueront à insuffler un élan au secteur financier. La BEI a signé deux lignes de crédit, d'un montant de 5 millions d'EUR chacune, en faveur de la Banque calédonienne d'investissement (BCI) en Nouvelle-Calédonie et de la Banque SOCREDO en Polynésie française.
- Prêt de 136 millions d'USD à la République d'Ouganda à l'appui d'un projet destiné à atténuer la pénurie d'électricité qui provoque de graves perturbations dans l'activité économique du pays. Le **projet hydroélectrique** de Bujagali porte sur la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique sur le Nil. Il remplacera en grande partie les installations thermoélectriques polluantes et coûteuses et doublera la production d'électricité nationale. La BEI a cofinancé ce projet avec un groupement d'institutions financières internationales, parmi lesquelles le groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et des institutions bilatérales européennes.
- Prêt de 25 millions d'EUR à Sonae Novobord visant à favoriser le développement du secteur privé en Afrique du Sud. La BEI financera **l'agrandissement d'une usine de panneaux** à White River,

¹ Un groupe de régions bénéficiaires ayant des liens constitutionnels avec quatre États membres de l'Union européenne, à savoir le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

dans la province de Mpumalanga. L'accroissement de la capacité de production de l'usine permettra de répondre à la forte croissance de la demande intérieure dans les secteurs de l'ameublement et du bâtiment. Ce projet présente de nombreux avantages sociaux : offre d'emplois dans une zone connaissant un taux de chômage élevé, relèvement des qualifications professionnelles par la formation et promotion de soins de santé de bonne qualité et du dépistage du VIH.

Lancement d'un nouveau fonds pour les infrastructures et ouverture de deux bureaux régionaux

En 2007, la coopération avec la Commission européenne et les États membres de l'UE a occupé un rang élevé sur l'échelle des priorités de la BEI et s'est concrétisée par le lancement d'une **initiative conjointe destinée à encourager les projets d'infrastructures** en Afrique subsaharienne. Pendant l'année, la BEI a par ailleurs complété son **réseau de bureaux régionaux** dans les pays ACP afin d'assurer un dialogue et un partenariat plus étroits avec les pouvoirs publics locaux, le secteur privé, les banques de développement régionales et les délégations de la Commission européenne.

En avril 2007, la BEI a lancé le **Fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures**, soutenu par dix bailleurs de fonds de l'UE et la Commission européenne. Ce Fonds, dont la BEI assure la gestion, soutient le développement des infrastructures transfrontalières en Afrique subsaharienne en fournissant des aides non remboursables à l'appui de projets dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications.

Le Fonds fiduciaire repose sur la mise en commun du savoir-faire technique et des capacités de financement de la BEI et d'autres organismes de l'UE chargés de financer le développement et des aides non remboursables de la Commission européenne. Sa dotation s'élève à ce jour à 98 millions d'EUR. Sur ce montant, l'octroi de 16,2 millions d'EUR a été approuvé pour le financement de quatre projets d'infrastructures.

Un projet visant à instaurer un marché régional de l'électricité en Afrique de l'Ouest a été l'un des premiers bénéficiaires du soutien du Fonds fiduciaire. Le « **West African Power Pool** » a reçu une aide non remboursable de 3 millions d'EUR qui servira à financer deux études de pré-investissement pour des projets d'interconnexion électrique qui doivent relier le Ghana, le Burkina Faso et le Mali, et la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée. Ces projets, qui faciliteront l'accès à des ressources énergétiques moins coûteuses et plus fiables, démontrent l'engagement de la BEI à aider des pays au sortir de conflits à se reconstruire.

La BEI a inauguré des **bureaux de représentation régionale** à Fort-de-France (Martinique) en mai 2007 et à Sydney (Australie) en novembre 2007, desservant respectivement les Caraïbes et le Pacifique. Un réseau de cinq bureaux régionaux de la BEI couvre à présent l'ensemble des pays ACP – en 2005, trois bureaux avaient été ouverts, situés respectivement à Nairobi pour l'Afrique orientale et centrale, à Dakar pour l'Afrique de l'Ouest et à Tshwane pour la région Afrique australe et océan Indien. La présence de personnel sur place permet à la Banque de visiter les projets à intervalles réguliers et facilite les échanges ainsi que la coopération avec les promoteurs de projets, les bailleurs de fonds régionaux et les délégations locales de la Commission européenne.

Perspectives pour 2008

Parmi les projets qui devraient être signés en 2008, il convient de signaler :

- Un prêt de 18,5 millions d'EUR pour l'alimentation en eau de boisson salubre de la population d'Ouagadougou au Burkina Faso. La demande d'eau de boisson dans cette capitale a augmenté depuis la construction du barrage de Ziga. Ce projet d'apport d'eau non contaminée, qui permettra d'améliorer les conditions de vie des 1,2 million d'habitants que compte la ville, fait suite à un précédent projet, achevé en 2005, qui prévoyait l'extension du réseau d'eau de boisson et pour lequel la BEI avait octroyé un prêt de 14 millions d'EUR.
- Un prêt de 13 millions d'EUR en faveur d'un projet qui vise à offrir à 250 millions d'Africains **un meilleur accès à des services de télécommunications** plus abordables. Le câble optique sous-marin de l'Afrique de l'Est (EASSy) transformera le secteur des télécommunications et de l'Internet le long de la côte orientale de l'Afrique. D'une longueur de 10 000 km, ce câble à fibre optique reliera le Soudan à l'Afrique du Sud, avec des points d'atterrissage à Djibouti, en Somalie, au Kenya, en Tanzanie, à Madagascar, au Mozambique, à Mayotte et aux Comores.

- Une ligne de crédit de 150 millions d'EUR destinée au financement de **logements sociaux abordables** en Afrique du Sud. Il s'agit du premier prêt de la BEI dans ce pays, accordé directement à la fois à des institutions de financement publiques et privées. Le prêt de la BEI permettra d'améliorer les conditions de vie et de logement de ménages à faible revenu. Ce projet contribuera à la réalisation des principaux objectifs socioéconomiques du pays : réduction de la pauvreté, création d'emplois, baisse de la criminalité, cohésion sociale et émancipation économique des plus démunis.

Informations générales

Activité de la BEI dans les pays ACP et les PTOM

La Banque européenne d'investissement (BEI) participe activement au développement de nombreux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) depuis 1963 et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) depuis 1968.

Ses opérations dans ces pays font partie intégrante de la panoplie des aides financières mises à leur disposition par l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de partenariat de Cotonou (ACP-UE). Signé en juin 2000 pour une durée de 20 ans, cet accord est assorti de protocoles financiers aux modalités définies pour chaque période successive de cinq à six ans.

En outre, dans le cadre du premier protocole (2003-2007), la BEI a assuré la gestion de la Facilité d'investissement (FI), un fonds renouvelable assumant des risques d'investissement et doté d'une enveloppe de 2,037 milliards d'EUR, créé pour soutenir les investissements réalisés par des entreprises du secteur privé ou des entités du secteur public marchand (y compris les infrastructures génératrices de recettes). Il faut y ajouter un montant de 1,7 milliard d'EUR au maximum financé sur les ressources propres de la Banque, qui est couvert par une garantie des États membres.

Parallèlement, une Facilité d'investissement de 20 millions d'EUR a été instituée en novembre 2001 pour les vingt pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Cette dotation a été complétée par une enveloppe maximale de 20 millions d'EUR sur les ressources propres de la BEI, assortie d'une garantie des États membres.

Dans certains cas, des projets présentant une composante environnementale ou sociale importante ou réalisés par le secteur public dans des pays qui mettent en œuvre des programmes d'ajustement économique ont bénéficié de bonifications de taux d'intérêt destinées à rendre les conditions de prêts plus favorables.

Deuxième protocole financier (2008-2013) de la Facilité d'investissement

Le deuxième protocole financier, qui couvre la période 2008-2013, prévoit l'affectation d'un montant supplémentaire de 1,53 milliard d'EUR aux Facilités d'investissement consacrées aux pays ACP et aux PTOM, qui sera complétée par une enveloppe plus étoffée de prêts sur les ressources propres de la BEI d'un montant maximum de 2 milliards d'EUR pour les pays ACP et de 30 millions d'EUR pour les PTOM.

Le nouveau protocole financier entrera en vigueur dans le courant de l'année 2008, dès l'achèvement du processus de ratification de l'Accord de partenariat révisé. Dans l'intervalle, la BEI continuera d'utiliser le solde des fonds disponibles au titre du premier protocole financier ainsi que ses ressources propres.

Opérations de la BEI en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud fait partie des États ACP, mais les financements que la BEI accorde dans ce pays relèvent d'un mandat séparé. En octobre 2007, la BEI a signé avec le gouvernement de la République d'Afrique du Sud une déclaration d'intention consacrant la poursuite de son soutien financier en faveur de l'Afrique du Sud jusqu'en 2013. Sur la période 2007-2013, la BEI affectera 900 millions d'EUR au maximum au financement d'investissements dans ce pays. En coopération avec les autorités, les organismes publics, les entreprises privées et le secteur financier sud-africain, la BEI soutiendra les projets d'infrastructures d'intérêt public (notamment les infrastructures municipales et les réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité) et les initiatives du secteur privé, y compris les PME.

Pour plus d'informations sur la BEI, prière de consulter son site Web www.bei.org.

Contacts pour la presse :

Bureau de presse : presse@bei.org, tél. : (+352) 43 79 - 21000, télécopieur : (+352) 43 79 - 61000

Questions générales :

Infodesk de la BEI, info@bei.org, tél. : (+352) 43 79 - 22000, télécopieur : (+352) 43 79- 62000